



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# Commission des mesures phytosanitaires

## Treizième session

Rome (Italie), 16-20 avril 2018

**Plan de travail et budget 2019 du Secrétariat de la Convention  
internationale pour la protection des végétaux**

**Point 15.4 de l'ordre du jour**

**Document élaboré par le Secrétariat de la Convention internationale pour  
la protection des végétaux**

## I. Introduction

1. En 2014, la recommandation numéro un de l'évaluation relative au renforcement du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) indiquait ce qui suit: il faut élaborer un plan de travail et budget annuel pour le Secrétariat, qui sera approuvé par le Bureau et qui devra contenir des objectifs clairs et réalisables, détailler autant que possible les activités et recenser les ressources humaines et financières nécessaires.

2. En avril 2016, la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), à sa onzième session, a adopté le plan de travail et budget de la CIPV pour 2016 et en a pris note. Il s'agissait du premier plan de travail et budget du Secrétariat de la CIPV élaboré conformément à l'évaluation relative au renforcement et du premier budget qui présentait de nombreux ajouts et améliorations. La pratique a démontré qu'une planification plus rigoureuse et plus transparente du plan de travail et budget pour 2016 a permis au Secrétariat de suivre de plus près l'état d'avancement des activités tout en veillant à maîtriser les dépenses. Par la suite, le plan de travail et budget 2017 du Secrétariat de la CIPV a été adopté à la douzième session de la CMP, tenue en République de Corée.

3. En juin 2017, le Bureau et le Comité financier ont débattu en profondeur de la voie à suivre s'agissant d'élaborer le plan de travail et budget du Secrétariat de la CIPV pour 2018. Ils ont tous deux proposé d'apporter certaines améliorations concernant sa présentation, notamment de hiérarchiser les activités contenues dans le plan de travail sur la base de la CIPV et de son Cadre stratégique et d'avancer d'un an le processus budgétaire.

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

4. À l'issue des débats tenus en juin 2017, le Secrétariat de la CIPV a lancé un processus détaillé en vue d'élaborer un plan de travail et budget pour 2018 et pour 2019. Le Bureau ayant adopté le plan de travail et budget 2018 du Secrétariat de la CIPV en octobre 2017, le plan de travail et budget 2019, élaboré par le Secrétariat de la CIPV, lui est présenté afin qu'il l'adopte à sa réunion (virtuelle) de décembre.

## **II. Principaux résultats et produits**

5. Le plan de travail et budget 2019 du Secrétariat de la CIPV tient pleinement compte des recommandations issues de l'évaluation relative au renforcement du Secrétariat, ainsi que des suggestions du Bureau et du Comité financier, et de toutes les activités principales du Secrétariat (annexe 1). Le résultat global de l'exécution du plan de travail et budget 2019 du Secrétariat devrait faire avancer la mission de la CIPV et contribuer aux efforts mondiaux de protection de la sécurité alimentaire et de l'environnement, tout en facilitant le commerce.

### **A. Gouvernance et stratégies (activité 1 de l'annexe 1)**

6. *Résultats attendus du volet «Gouvernance et stratégies»* – Cette activité essentielle aidera les Parties contractantes à participer aux processus de la CIPV, à apporter leurs contributions et à recevoir des observations et de l'aide de la part du Secrétariat de la CIPV. Le Secrétariat de la CIPV, qui offre à la fois un espace de discussion ouvert sur les questions liées à la santé des végétaux et une structure pour l'établissement de normes et la mise en œuvre de la Convention, devrait permettre de fluidifier les processus de la CIPV, de sorte que les Parties contractantes progressent dans le domaine de la santé des végétaux.

7. Le pilier «Gouvernance et stratégies», à l'instar du pilier «Intégration et appui» (section 2.4), s'est vu attribuer 34 points dans le cadre de l'exercice de hiérarchisation. La CMP était considérée comme obligatoire, tandis que les réunions du Bureau de la CMP et du Comité financier, et le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, étaient perçus comme hautement prioritaires.

### **B. Établissement de normes (activité 2 de l'annexe 1)**

8. *Résultats attendus du volet «Établissement de normes»* – Cette activité essentielle consiste à élaborer des normes internationales harmonisées grâce à un processus transparent et inclusif répondant aux besoins des Parties contractantes. La CIPV est la seule organisation chargée de l'établissement de normes phytosanitaires reconnue par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et les normes de la CIPV fournissent un cadre harmonisé qui contribue à une agriculture et une sécurité alimentaire durables, à la protection de l'environnement et à la facilitation du commerce.

9. Le pilier «Établissement de normes» s'est vu accorder 33 points dans le cadre de l'exercice de hiérarchisation. Les quatre principaux résultats susmentionnés étaient considérés comme étant pratiquement d'égale importance au regard du Cadre stratégique de la CIPV.

### **C. Facilitation de la mise en œuvre (activité 3 de l'annexe 1)**

10. *Résultats attendus du volet «Facilitation de la mise en œuvre»* – Cette activité essentielle devrait accroître la capacité des Parties contractantes et des ONPV de faire face aux problèmes relatifs à la santé des végétaux en connaissance de cause, efficacement et de façon inclusive.

11. Le pilier «Facilitation de la mise en œuvre» s'est vu accorder 33 points dans le cadre de l'exercice de hiérarchisation. Le renforcement des capacités, le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS), les outils de la CIPV et ePhyto étaient considérés comme extrêmement pertinents au regard du Cadre stratégique de la CIPV.

## **D. Intégration et appui (activité 4 de l'annexe 1)**

12. *Résultats attendus du volet «Intégration et appui»* – Cette activité essentielle devrait contribuer à améliorer l'intégration des activités d'établissement de normes et de mise en œuvre, à faire reconnaître davantage l'importance de la CIPV, à gérer les informations et les obligations des pays en matière de communication d'informations, et à faire progresser l'initiative sur l'Année internationale de la santé des végétaux.

13. Le pilier «Intégration et appui», à l'instar du pilier «Gouvernance et stratégies» (section 2.1), s'est vu attribuer 34 points dans le cadre de l'exercice de hiérarchisation. La gestion des informations et la mobilisation de ressources étaient considérées comme hautement prioritaires.

## **III. Allocations budgétaires**

14. Le budget proposé pour 2019 prévoit une répartition équilibrée des ressources entre les quatre piliers, afin de renforcer constamment le travail de la CIPV sur la gouvernance et les stratégies, ainsi que l'établissement de normes, tout en mettant en avant la facilitation de la mise en œuvre et les activités d'intégration et d'appui.

### **A. Programme ordinaire de la FAO**

15. Les crédits affectés au programme de travail et budget du Secrétariat de la CIPV pour 2019 s'élèvent à 2,95 millions d'USD, et ce financement n'entraîne aucun déficit (annexe 1).

### **B. Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV**

16. Il est proposé que le Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV contribue au budget à hauteur de 1,57 million d'USD, réparti comme suit: 35 pour cent seront affectés aux piliers «Gouvernance et stratégies» et «Intégration et appui», tandis que l'établissement de normes et la facilitation de la mise en œuvre recevront respectivement 9 et 56 pour cent du budget total. Il convient de noter que certaines activités d'établissement de normes font partie intégrante des volets «Gouvernance et stratégies» et «Intégration et appui». Les dépenses de personnel représentent au total 47 pour cent du budget, et les dépenses de fonctionnement devraient atteindre 53 pour cent (annexe 1).

### **C. Projets de la CIPV**

17. Le budget affecté aux projets qui sont mis en œuvre par le Secrétariat de la CIPV en 2019 s'élève à 1,65 million d'USD (annexe 1). Les principaux projets de la CIPV sont le projet financé par l'Union européenne (UE) (725/EC), le projet ePhyto financé par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) (688/STF), le projet d'appui à ePhyto financé par le Japon (827/JPN), le projet IRSS financé par l'UE (877/EC) et le projet FAO-Chine de coopération Sud-Sud (CSS) (291/CPR). On trouvera à l'annexe 2 une brève description de chaque projet.

### **D. Appui en nature à la CIPV**

18. Les contributions en nature attendues pour 2019 s'élèvent à 0,57 million d'USD. Il s'agit de contributions non monétaires qui sont fournies au Secrétariat par les Parties contractantes ou des organisations pertinentes, mais qui sont traduites en valeur monétaire (USD) afin d'établir un budget dans le cadre d'une procédure transparente (annexe 1).

## **IV. Conclusion et recommandations**

19. Le plan de travail et budget du Secrétariat de la CIPV pour 2019 propose les allocations budgétaires et les activités ciblées dont le Secrétariat a besoin pour améliorer ses résultats, parvenir à de

---

plus grandes réalisations et renforcer sa capacité de servir les Parties contractantes de la CIPV, compte tenu des ressources financières et humaines prévues.

20. Le budget proposé est censé représenter de manière réaliste le plan de travail pour 2019 et vise à améliorer encore les produits et les services que le Secrétariat de la CIPV fournit aux Parties contractantes.

21. La CMP est invitée à:

- 1) *approuver* le plan de travail et budget 2019 du Secrétariat de la CIPV.





**Annexe 1 – Plan de travail et budget du Secrétariat de la CIPV pour 2019**

Mission de la CIPV – Protéger les ressources végétales mondiales contre les organismes nuisibles	Produits (résultats attendus/jalons – brève description)	Degré de priorité selon le Cadre stratégique (1 – minimal; 2 – moyen; 3 – élevé; X – obligatoire)						Source de financement (en milliers d'USD)								
		Convention	Promouvoir les mesures de lutte contre la propagation des organismes nuisibles	Appui à l'harmonisation des mesures de lutte	Aider les Parties contractantes à remplir leurs obligations	Gouvernance efficace	Score total	Programme ordinaire de la FAO	Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV (122/MUL)	Projet de l'UE à l'appui de la CIPV (725/EC)	Projet IRSS financé par l'UE (877/EC)	Projet FAO-Chine de CSS (291/CPR)	Projet ePhyto financé par le STDF (688/STF)	Appui du Japon à ePhyto (827/JP)	Appui en nature	Total
<b>DÉPENSES DE PERSONNEL</b>	Programme ordinaire: P-4, fonctionnaire chargé de l'intégration et de l'appui (provenant d'IFU). Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV: P-2, fonctionnaire chargé de l'intégration et de l'appui (obligations des pays en matière de communication d'informations)							191	127							<b>318</b>
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (Y COMPRIS LES RESSOURCES HUMAINES HORS PERSONNEL)</b>																
<b>4.1. Gestion de l'information</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>5</b>									<b>-</b>
Améliorer les outils informatiques (Système de mise en ligne des observations, Portail phytosanitaire international [PPI]) pour qu'ils répondent mieux aux besoins des utilisateurs	Système de mise en ligne des observations maintenu en fonctionnement et amélioré selon que de besoin et en fonction des remontées d'informations effectuées par les parties prenantes; matériel pédagogique sur le Système de mise en ligne des observations actualisé comme il convenait; toutes les demandes des utilisateurs sont traitées; au moins une formation face-à-face et deux formations virtuelles dispensées							25	30	10				6	<b>71</b>	
	Les systèmes d'information de la CIPV (PPI, Phyto.info, Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique, ECP) sont maintenus en fonctionnement et améliorés; la migration du PPI vers le site fao.org est achevée et le PPI est opérationnel; un nouveau système d'inscription en ligne et une nouvelle plateforme SharePoint pour le Secrétariat sont mis en place et configurés							15	34						<b>49</b>	
<b>4.2. Communication et plaidoyer</b>						<b>2</b>	<b>2</b>									<b>-</b>
Planifier et coordonner les activités de communication et de plaidoyer de la CIPV	Des activités de sensibilisation concernant la CIPV sont planifiées et coordonnées (plan de travail 2019 du Secrétariat de la CIPV en matière de communication; plan de travail de la CMP en matière de communication; contribution aux activités du groupe de la communication et du service des publications du Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs de la FAO ; appui à la communication sur les ateliers régionaux de la CIPV)							10	15				20	<b>45</b>		
Mettre en œuvre les activités de communication et de plaidoyer de la CIPV	Des documents/produits de communication et de plaidoyer élaborés (rapports du Secrétariat de la CIPV [annuels et semestriels]); au moins trois documents de plaidoyer produits; au moins trois séminaires/sessions parallèles organisés; fil d'actualité de la CIPV, relations avec les médias et communication sur les réseaux sociaux entretenus et développés							20	32					<b>52</b>		
<b>4.3. Coopération internationale</b>					<b>2</b>		<b>2</b>									<b>-</b>
Entretenir et coordonner les partenariats et les activités de liaison de la CIPV	Travailler avec le personnel du Secrétariat pour conclure un nouveau partenariat avec CAB International et l'Organisation mondiale des douanes et pour renouveler le partenariat avec la Convention sur la diversité biologique; fournir un appui aux activités de liaison des autres membres du Secrétariat et organiser cinq à huit missions							10						<b>10</b>		
Organiser et animer des sessions parallèles, des ateliers et des formations	Au moins deux sessions parallèles de la CIPV organisées pendant des manifestations tenues par des partenaires (CDB, organes chargés des mesures sanitaires et phytosanitaires, OMC, STDF, ORPV, ONPV, organes régionaux de la FAO chargés de la protection des végétaux, unités de la FAO)							5						<b>5</b>		
<b>4.4. Obligations des pays en matière de communication d'informations</b>		<b>X</b>			<b>3</b>		<b>3</b>									<b>-</b>
Gérer le programme relatif aux obligations des pays en matière de communication d'informations	Les capacités des Parties contractantes concernant les obligations des pays en matière de communication d'informations sont renforcées (au moins un atelier régional de la CIPV sur ce thème tenu en 2019); un appui aux fins des activités de sensibilisation (année des obligations, lettre de rappel des obligations, mises à jour sur les obligations, statistiques, analyse, assistance) est prêté aux Parties contractantes, qui peuvent ainsi améliorer l'exécution du programme relatif aux obligations; un outil de transfert de données concernant le signalement d'organismes nuisibles depuis les sites Internet des ORPV vers le PPI est en place et opérationnel; la base de données sur les points de contact officiels de la CIPV et les éditeurs du PPI est maintenue à jour													30	20	<b>50</b>
<b>4.5. Activité essentielle de la CIPV</b>		<b>3</b>					<b>3</b>									<b>-</b>
Organiser des réunions et appuyer la participation à la Consultation technique des ORPV	La coopération entre les ORPV et le Secrétariat de la CIPV, ainsi qu'entre les ORPV, est facilitée de manière à éviter les chevauchements d'activités et à créer des synergies. Les participants à la Consultation technique des ORPV étudient et proposent des mesures pertinentes à l'appui du programme de travail de la CMP; voyages organisés efficacement et en temps voulu													18		<b>18</b>

**Annexe 1 – Plan de travail et budget du Secrétariat de la CIPV pour 2019**

Mission de la CIPV – Protéger les ressources végétales mondiales contre les organismes nuisibles	Produits (résultats attendus/jalons – brève description)	Degré de priorité selon le Cadre stratégique (1 – minimal; 2 – moyen; 3 – élevé; X – obligatoire)						Source de financement (en milliers d'USD)									
		Convention	Promouvoir les mesures de lutte contre la propagation des organismes nuisibles	Appui à l'harmonisation des mesures de lutte	Aider les Parties contractantes à remplir leurs obligations	Gouvernance efficace	Score total	Programme ordinaire de la FAO	Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV (122/MUL)	Projet de l'UE à l'appui de la CIPV (725/EC)	Projet IRSS financé par l'UE (877/EC)	Projet FAO-Chine de CSS (291/CPR)	Projet ePhyto financé par le STDF (688/STF)	Appui du Japon à ePhyto (827/JP)	Appui en nature	Total	
Organiser sept ateliers régionaux de la CIPV	La formulation et la communication d'observations sur les projets de NIMP par les Parties contractantes sont facilitées et d'importantes questions phytosanitaires sont débattues. Les Parties contractantes du monde entier ont la possibilité d'échanger des avis sur les projets de normes, d'en apprendre davantage sur les activités récentes de la CIPV et d'échanger des données d'expérience sur la mise en œuvre dans leurs régions respectives; voyages organisés efficacement et en temps voulu							20	35	20			80			130	285
<b>4.6. Mobilisation de ressources</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>										-
Appuyer les activités du Secrétariat en matière de mobilisation de ressources	Réalisation de trois missions auprès de donateurs potentiels								18								18
<b>4.7. Année internationale de la santé des végétaux, 2020</b>		<b>1</b>					<b>1</b>										-
Élaborer et promouvoir des outils liés à l'Année internationale de la santé des végétaux et organiser des réunions régulières du Comité directeur de l'Année internationale	Organisation de deux réunions du Comité directeur; organisation d'une manifestation officielle de lancement de l'Année internationale et mise en œuvre du plan de communication 2019								180			100					280
<b>4.7. Autres</b>		<b>1</b>					<b>1</b>										-
Enregistrement du symbole visé dans la NIMP 15	Un appui est prêté afin que le symbole visé dans la NIMP 15 soit parachevé							20									20
Frais de fonctionnement généraux									29								29
<b>Total partiel «Intégration et appui»</b>		<b>8</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>22</b>	<b>316</b>	<b>548</b>	<b>30</b>	<b>-</b>	<b>200</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>156</b>	<b>1 250</b>	
<b>Total</b>		<b>25</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>26</b>	<b>19</b>	<b>100</b>	<b>2 945</b>	<b>1 566</b>	<b>258</b>	<b>315</b>	<b>500</b>	<b>350</b>	<b>225</b>	<b>565</b>	<b>6 723</b>	



## Annexe 2 – Brève description des projets de la CIPV pour 2019

<b>Titre du projet: Fonds d'affectation spéciale de la Convention internationale pour la protection des végétaux (Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV)</b>	
<b>Donateurs:</b> Afrique du Sud, Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération internationale des semences, France, Irlande, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République de Corée, Suède, Suisse	
<b>Symbole du projet:</b> MTF/GLO/122/MUL	<b>Budget global:</b> 6 448 735 USD
<b>Période d'exécution du projet:</b> 1 <sup>er</sup> janv. 2004-31 déc. 2019	<b>Allocation budgétaire pour 2019:</b> 1 566 000 USD (sous la forme de contributions volontaires)
<p><b>Brève description du projet:</b> Le projet vient à l'appui du programme de travail du Secrétariat et comprend les activités suivantes: organisation d'ateliers sur l'analyse des risques pour la santé des végétaux; rédaction de normes sur les mesures phytosanitaires liées à l'analyse des risques phytosanitaires; évaluation et gestion des risques phytosanitaires; mise en place d'une quarantaine végétale; élaboration de mesures phytosanitaires qui seront utilisées dans le commerce international; formulation de directives pour les programmes de lutte contre les organismes nuisibles; utilisation de méthodes d'élaboration de certificats phytosanitaires; utilisation de méthodes d'irradiation comme mesures phytosanitaires; élaboration de directives pour établir des systèmes de réglementation phytosanitaire des importations; participation des pays en développement membres de la Commission aux réunions de la CIPV; échange d'informations; organisation d'ateliers régionaux sur les projets de normes et sur l'élaboration et l'application d'orientations que les pays peuvent utiliser dans l'évaluation des aspects institutionnels et réglementaires des systèmes phytosanitaires nationaux; mesures incitant les membres à utiliser l'ECP et à formuler des plans phytosanitaires nationaux. Toutes les techniques mises au point sont appliquées dans les pays membres de la CIPV.</p>	

<b>Titre du projet: Appui à la mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection des végétaux</b>	
<b>Donateur:</b> Commission européenne	
<b>Symbole du projet:</b> GCP/GLO/725/EC	<b>Budget global:</b> 989 011 USD
<b>Période d'exécution du projet:</b> 1 <sup>er</sup> janv. 2017-31 déc. 2019	<b>Allocation budgétaire pour 2019:</b> 258 000 USD
<p><b>Brève description du projet:</b> L'objectif global du projet est de favoriser des échanges et des marchés plus inclusifs et plus efficaces en augmentant la capacité des Parties contractantes de mettre en œuvre la CIPV et ses NIMP. Dans le système commercial multilatéral, les produits échangés sont en grande partie d'origine végétale. La majorité des Parties contractantes en développement s'appuient sur le commerce de produits bruts ou en vrac pour développer leur économie. L'objectif général de la CIPV à l'horizon 2020 est de renforcer les capacités globales des Parties contractantes et de son Secrétariat de mettre en œuvre la Convention. Cet objectif sera réalisé en s'appuyant sur l'établissement de normes, la facilitation de la mise en œuvre, la communication d'informations et les partenariats, et chaque année menant jusqu'à 2020 se concentrera sur des thèmes spécifiques liés à la santé des végétaux, notamment la sécurité alimentaire, la facilitation du commerce, la protection de l'environnement, le renforcement des capacités et, point culminant, l'Année internationale de la santé des végétaux. Grâce à l'appui de la Communauté européenne en matière d'application de la Convention et des NIMP, les Parties contractantes participent à l'élaboration et la mise en œuvre des NIMP et l'objectif de la CIPV devient plus réalisable. Le projet a donc pour but d'aider les Parties contractantes en développement à améliorer leur capacité de mettre en œuvre la CIPV et les principales NIMP en vue de favoriser un commerce sans danger et d'éviter les litiges.</p>	

<b>Titre du projet: ePhyto – Facilitation des échanges mondiaux par voie électronique: renforcer le commerce sans danger de végétaux et de produits végétaux</b>	
<b>Donateur:</b> STDF	
<b>Symbole du projet:</b> MTF/GLO/688/STF	<b>Budget global:</b> 1 728 000 USD
<b>Période d'exécution du projet:</b> 15 déc. 2016-14 déc. 2019	<b>Allocation budgétaire pour 2019:</b> 350 000 USD
<p><b>Brève description du projet:</b> Le projet vise à donner aux pays en développement la possibilité d'utiliser un système Web générique simple ayant la capacité de produire, d'envoyer et de recevoir des certificats phytosanitaires électroniques (ePhyto). L'objectif est de créer un outil d'échange harmonisé qui devrait aider chaque pays à élaborer et à appliquer des protocoles d'échange avec ses partenaires commerciaux en éliminant les coûts et la complexité de ce processus. Les pays (en particulier ceux dont les ressources sont limitées) pourront ainsi commencer à émettre des certificats phytosanitaires électroniques pour leurs expéditions destinées à l'exportation et à recevoir des certificats pour les envois importés. Au niveau mondial, les systèmes de certification électronique peuvent également faciliter l'intégration des processus phytosanitaires dans d'autres systèmes électroniques transfrontaliers. Les systèmes de logistique commerciale seront également améliorés car les flux commerciaux deviendront plus prévisibles et plus efficaces. Les gains d'efficacité obtenus dans l'environnement commercial contribueront également aux objectifs internationaux d'amélioration de la sécurité alimentaire.</p>	

<b>Titre du projet: Renforcement de la capacité des Parties contractantes en développement de mettre en œuvre la Convention internationale pour la protection des végétaux</b>	
<b>Donateur:</b> Chine	
<b>Symbole du projet:</b> GCP/INT/291/CPR	<b>Budget global:</b> 2 007 541 USD
<b>Période d'exécution du projet:</b> 2017-2020	<b>Allocation budgétaire pour 2019:</b> 500 000 USD
<p><b>Brève description du projet:</b> Le projet proposé devrait contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et le commerce des produits agricoles dans les pays participants. Il est prévu que les interventions réalisées dans le cadre du projet renforcent la capacité des pays en développement de mettre en œuvre la CIPV et ses normes. Le projet vise à réaliser les produits suivants: Produit 1. Amélioration de la capacité de 226 représentants de plus de 100 pays en développement de comprendre la CIPV; Produit 2. Renforcement de la coopération interrégionale entre 40 pays en développement, sur la base de la stratégie chinoise «Une ceinture, une route»; Produit 3: Amélioration de l'exécution des programmes de la CIPV au moyen du partenariat technique avec l'ONPV de la Chine; Produit 4: Approfondissement de la connaissance de la CIPV aux niveaux national, régional et mondial.</p>	

<b>Titre du projet: Coopération au service de l'élaboration de la solution ePhyto et de la mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection des végétaux</b>	
<b>Donateur:</b> Japon	
<b>Symbole du projet:</b> GCP/GLO/827/JPN	<b>Budget global:</b> 675 681 USD
<b>Période d'exécution du projet:</b> 1 <sup>er</sup> sept. 2017-31 août 2020	<b>Allocation budgétaire pour 2018:</b> 225 000 USD
<p><b>Brève description du projet:</b> Le projet vise à renforcer la capacité des pays d'appliquer les normes relatives à la certification des importations et des exportations (au moyen de la solution ePhyto) et à l'exclusion d'organismes nuisibles. L'objectif est de mettre en œuvre des mesures de renforcement des capacités au service d'un commerce sans danger, qui soient en accord avec les objectifs stratégiques de la FAO et les objectifs de développement durable (ODD) concernant la facilitation des échanges. Ce résultat reposera sur deux produits principaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Produit 1. Assistance technique au système ePhyto de la CIPV;</li> <li>- Produit 2. Appui à la mise en œuvre et au renforcement des capacités.</li> </ul>	

<b>Titre du projet: Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV (IRSS) – troisième cycle</b>	
<b>Donateur:</b> Commission européenne	
<b>Symbole du projet:</b> GCP/GLO/877/EC	<b>Budget global:</b> 922 758 USD
<b>Période d'exécution du projet:</b> 1 <sup>er</sup> fév. 2018-31 janv. 2021	<b>Allocation budgétaire pour 2019:</b> 315 000 USD
<b>Breve description du projet:</b> Le projet comprend des activités qui permettent d'évaluer et de repérer les problèmes et les pratiques optimales des Parties contractantes dans le domaine de la protection des végétaux. Ces activités produisent des informations, aux niveaux national, régional et mondial, sur la mise en œuvre de la CIPV, les NIMP et les nouveaux enjeux phytosanitaires. Toutes les informations sur les rapports, études, enquêtes, ateliers et colloques relatifs à l'IRSS sont disponibles, en libre accès, sur la page <a href="http://ippc.int">ippc.int</a> qui y est consacrée. Les activités alimentent le rapport sur l'examen triennal de la mise en œuvre, qui résume l'état d'avancement de l'application de la CIPV et de ses normes par les Parties contractantes.	